



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Conseil d'administration Lundi 4 décembre 2023 à 9h30 – salle rue des Ardennes

Relevé de décisions

Le Conseil d'administration dans sa formation complète est constitué de 25 membres. Le quorum de délibération doit être égal ou supérieur à 13 membres présents ou représentés.

| | Présent | Absent | Pouvoir |
|--|---------|--------|-----------------------------------|
| Collège des enseignants-chercheurs | | | |
| Thomas Elefteriou (président) (MCF TPCAU) | X | | |
| Perrine Belin (MCF TPCAU) | X | | |
| Jonathan Bruter (MCF VT) | X | | |
| Pierre Chabard (MCF HCA, responsable des éditions de La Villette) | X | | |
| Sylvain Ebode (MCF STA) | Λ | X | Pouvoir donné à Thomas Elefteriou |
| Flavie Pinatel (MCF ATR) | X | Λ | Touron doine a Thomas Elemento |
| Jodelle Zetlaoui-Leger (PR SHSA) | X | | |
| Collège des ATS | A | | |
| Samuel Bruna (responsable adjoint de la scolarité) | X | | |
| Aurélie Fabijanec (service de la communication) | X | | |
| Hervé Jezequel (responsable du pôle image) | X | | |
| Manon Scotto (ingénieure de recherche chaires partenariales) | X | | |
| Collège des étudiants | A | | |
| Luca Alcala (M1) | X | | |
| Lucie Adam (L2) | X | | |
| Louisette Coulibaly (L2) | Λ | X | Pouvoir donné à Luca Alcala |
| Jade Richard (M2) | X | Λ | |
| Personnalités de droit | 71 | | |
| Pierre Liscia (Conseil régional d'IDF) | | X | |
| Émilie Bartolo (CROAIF) | X | 71 | |
| Michel Terré (Président D'Hesam Université) | X | | |
| Sébastien Dulermo (Métropole du Grand Paris) | Λ | X | |
| Personnalités qualifiées | | | |
| Marion Cloarec-Simon (Consultante Filière bois construction) | X | | |
| Laurent Ducourtieux (directeur des études Bi-cursus architecte-ingénieur à l'EIVP) | X | | |
| Richard Galera (Vice-Présidente de l'établissement public territorial Est | | X | |
| Ensemble en charge de la jeunesse et de l'enseignement supérieur et | | | |
| conseiller municipal de Montreuil) | | | |
| Adrien Paporello (Directeur de l'agence AIA Architectes et vice-président de l'association des architectes ingénieurs et ingénieurs architectes AAIIA) | | X | |
| Jean-Sébastien Villefort (Professeur au CNAM et titulaire de la chaire de | | X | |
| construction durable) | | | |
| Valérie Flicoteaux-Melling (Vice-présidente du CNOA, associée de l'agence 3+1 architectes, membre du collectif ECOTONE) | | X | |
| Nombre de voix | | | |
| Invités permanents | | | |
| Caroline Lecourtois (Directrice) | X | | |
| Vincentella de Comarmond (Directrice adjointe) | X | | |
| Frédéric Sallet (Secrétaire Général) | X | | |
| Tahar Zouzou (Responsable du Service juridique) | X | | |
| Anaïs Campanaud (Service juridique) | X | | |
| Philippe Chavanes, Président CPS et CFVE | | X | |
| François Guéna, Vice-Président CPS et présidente CR | | X | |
| Jérôme Candevan, Agent comptable | X | | |
| Romain Guisti (Chargé de tutelle) | X | | |
| Bernadette Nogue, Contrôleuse budgétaire | X | | |
| Katya Samardzic, Direction régional des affaires culturelles d'IDF | | X | |
| Recteur d'académie ou représentant | | X | |

9h45 ouverture de la séance du conseil d'administration

À l'ouverture de la séance, le Président constate que le nombre de voix est de 18 (16 présents + 2 pouvoirs). Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut dûment délibérer.

Thomas Elefteriou informe les membres du CA que Louisette Coulibaly souhaite se retirer du bureau du CA et il est proposé qu'elle soit remplacée par Lucas Alcala. Les membres du CA votent pour à l'unanimité.

POINT 1: Approbation du RD-CR du CA du 10 juillet 2023

Thomas Elefteriou soumet au vote le relevé de décisions du conseil d'administration du 10 juillet 2023.

Décision:

Les membres du conseil d'administration approuvent à la majorité le relevé de décisions valant compte-rendu du conseil d'administration du 10 juillet 2023.

Abstentions: 1

Nbre de votes pour 17 Nbre de votes contre : 0 Nbre de votants : 18

Mme Bernadette Nogue, représentante du contrôleur budgétaire régional, présente rapidement son parcours professionnel et son rôle qui est principalement de s'assurer de la soutenabilité du budget présenté par l'établissement.

Manon Scotto arrive à 9h50. Le quorum s'élève à 19.

POINT 2 : Budgétaire

Présentation du budget rectificatif n°2 de l'exercice 2023

M. Frédéric Sallet prend la parole :

- Il est procédé à l'exposé des éléments budgétaires en recettes et en dépenses repris dans la **note ordonnateur de présentation du budget rectificatif n°2 de l'exercice 2023**

Mme Bernadette Nogue prend la parole et constate un solde budgétaire favorable et une situation saine pour terminer l'exercice avec une réserve qui est de la capacité de l'organisme à engager tout ce qui reste à engager jusqu'à la fin de l'année. Elle précise néanmoins que cela ne devrait pas poser de problème vu la forte visibilité de mise en œuvre de ce budget. Elle indique qu'elle n'a pas d'objection du point du vue du contrôle budgétaire et que le budget rectificatif n°2 2023 est soutenable.

M. Thomas Elefteriou prend la parole et exprime ses remarques sur la forme comme sur le fond concernant la préparation de ce budget rectificatif.

Il émet une forte réserve sur la méthode mise en œuvre pour préparer ce budget. Il précise que le dialogue d'orientation budgétaire avec les membres élus du CA des collèges ATS, enseignants et étudiants n'a pas pu avoir lieu en raison d'une élaboration trop tardive des documents.

D'autre part, les restitutions des dialogues de gestion n'ont pas été effectués, ni aux différents services ni aux laboratoires qui sont pourtant habitués aux dialogues de gestion comme cela était l'usage. Le responsable du service financier, l'agent comptable par convention avec l'établissement, a eu les éléments de préparation de ce budget au moment prévu pour le débat d'orientation budgétaire uniquement. De ce fait, les arbitrages budgétaires présentés dans les projets de budgets relèvent uniquement de la direction.

Par ailleurs, des documents manquants dans les liasses budgétaires, des documents non mis à jour ou non concordants font que toute analyse des données transmises est particulièrement fastidieuse, voire impossible et ne permet pas d'être pour être certain de l'exactitude des données transmises. La note ordonnateur, moins précise que dans les budgets précédents ne permet pas de clarifier cela.

Par ailleurs, il indique que le budget présente des dépenses d'investissement sans que le service ait été informé (service financier) et qu'il apparait dans le tableau transmis par la directrice au moment du débat d'orientation budgétaire, des arbitrages effectués directement par la personne responsable de l'exécution budgétaire et du contrôle interne (service des relations internationales). Il regrette par ailleurs le manque d'information concernant de suivi de l'exécution des travaux

menés par le service logistique.

De ce fait, le suivi des budgets d'investissements et de leurs consommations, est rendu impossible, alors que c'est un sujet où le manque permanent de budget pour investir, équiper et entretenir notre école impose un suivi particulièrement précis.

Enfin, Nous pouvons émettre des doutes sur les chiffres annoncés sur la composition du fonds de roulement, et notamment le montant des recettes fléchées, notamment au regard des recettes importantes liées aux conventions Erasmus. Ce suivi de la trésorerie fléchée est un élément essentiel de suivi budgétaire pour notre établissement.

M. Pierre Chabard rappelle le contexte et notamment le manque criant de moyens financiers et RH des ENSA et notamment De l'ENSAPLV. Il exprime également sa désapprobation concernant la méthode de préparation du budget de cette fin d'année avec le choix unilatéral de soumettre aux services les nouveaux tableaux de gestion assez compliqués présentés assez tardivement en réunion de service. Il précise que les dialogues de gestion ont parfois été défaillants et regrette l'absence de débat d'orientation budgétaire. Il ne partage pas la sérénité du contrôleur budgétaire.

Mme Bernadette Nogue précise qu'elle a simplement indiqué que la situation était saine en fin d'exercice sans se prononcer sur l'opportunité. Elle précise qu'en qualité de contrôleur budgétaire, le sujet des dialogues de gestion ne relève pas de sa compétence et qu'elle ne se prononce qu'à partir des données chiffrées avec une approche budgétaire et une connaissance générale de l'établissement.

Manon Scotto, en sa qualité d'élue pour le collège des ATS au conseil d'administration et membre de son bureau, souhaite revenir sur trois éléments qui concernent le champ de la recherche, et qui posent question.

Le premier concerne la méthodologie adoptée pour les dialogues de gestion.

En effet, l'ensemble des équipes de recherches (laboratoires, réseaux, chaires) ont été reçues en dialogue de gestion fin octobre (semaine du 16 au 20 octobre), respectant le calendrier établi pour communiquer leurs éléments et assurer ces rendez-vous. Depuis, et malgré leurs relances à ce sujet, aucun retour n'a été fait aux équipes, restées sans réponse pendant plus de cinq semaines.

À ce titre, impossible pour elles de savoir ce qu'il avait été arbitré suite à ces dialogues de gestion, et ainsi ce qui a été réellement inscrit au budget, conformément aux échanges tenus lors de ces dialogues.

Ce n'est que dans la sixième semaine, en milieu de semaine dernière (mercredi), qu'un retour a été formulé à l'égard de l'ensemble des équipes, comprenant une synthèse commune, et un tableau budgétaire spécifique à chaque équipe.

Dès lors, toutes les unités ont fait remonter que ces tableaux comportaient des erreurs ou des omissions et que, de ce fait, elles étaient très inquiètes de la situation, ne sachant pas si ces tableaux traduisent ce qui a réellement été inscrit au budget (le président du CA a été en copie de ces échanges).

Autre point d'inquiétude, la **méthode adoptée pour la suite**, telle que formulé dans la note de synthèse diffusée à l'ensemble des équipes de recherche (concernant les crédits non consommés pour les conventions pluriannuelles) : « Un point sera fait début février 2024 lors de la production du compte financier 2023 pour connaître le montant réel de consommation, tant en autorisations d'engagement qu'en crédits de paiement ; des ajustements seront alors réalisés sur le budget 2024 ».

Nous nous interrogeons sur ce que ces ajustements veulent dire exactement, et comment ils pourraient être opérés en février alors qu'à cette date il n'y a pas de BR prévu.

Or, les équipes de recherche avaient déjà toutes fait remonter cette année les difficultés de faire des ajustements à l'occasion d'un BR1 qui n'a lieu qu'en juillet, avec des notifications qui arrivent parfois fin septembre, les obligeant à opérer une consommation précipitée sur le dernier trimestre de l'année budgétaire, et générant certaines tensions.

Le second point ayant attiré notre attention concerne l'inscription des moyens destinés au soutien des activités des doctorants.

Dans la liasse budgétaire, au chapitre 2, consacré à la Recherche, sous-chapitre 2.3, intitulé « Partenariats de la recherche », 23 895e apparaissent en BR1, correspondant à trois montants inscrits en AE et CP dans les notes ordonnateurs précédentes comme suit :

- les fonds destinés à la cotisation HESAM (10 000 euros 2023)
- les fonds venus du MC pour soutenir les activités des doctorants (5 000 euros en 2023)
- les préciputs issus d'un ANR du LAA (8 895 euros)

Toujours dans la liasse budgétaire (page 6 du document « Liasse BR2 » par exemple), plus rien n'est inscrit sur cette ligne en BR2, ni en BI 2024.

Notre question est la suivante : quid des 5000e dédiés au soutien des activités des doctorants ? Quid des 8 895e de préciputs ? Comment se fait-il que ces sommes ne soient plus inscrites en BR2 ni en BI 2024 ? S'il est entendu que la situation avec HESAM sous-tende une disparition des fonds de cotisation pour 2024 (10 000e), les deux autres montants devraient toujours figurer en BR2 et BI 2024.

A cet égard, nous avons été informés que le Service de la Recherche n'avait pas eu de dialogue de gestion (en tant que service

propre), et ce malgré les demandes faites en ce sens. De ce fait, il ne peut avoir de visibilité sur l'évolution et les mouvements de ces montants, alors même qu'il est censé assurer le suivi de la Commission Recherche sous l'autorité de laquelle sont gérés ces fonds, et exercer une veille sur les mouvements de ces fonds, votés en CR.

Enfin, le troisième point relève du choix de verser aux deux réseaux de recherche de l'établissement (LIEU et RAMAU) 4000 euros dans le but de compenser l'arrêt de la dotation tutélaire.

Si l'on ne peut que saluer la générosité de cette démarche, il demeure que ces éléments n'ont pas fait l'objet de débat au préalable d'une part, et que d'autre part les 3 chaires de l'établissement, qui se retrouvent dans la même situation de ne plus recevoir de dotation de la tutelle, seraient en mesure de demander la même chose. Un tel choix nécessite une discussion d'orientation (qui en l'occurrence n'a pas eu lieu), ne pouvant être décidé sans, au risque de générer, entre autres, des inégalités de traitement entre les structures de recherche de l'établissement et, on peut le supposer, certaines tensions.

Aussi, ces éléments méritent, de notre point de vue, d'être discutés, sinon éclaircis, aujourd'hui.

Mme Caroline Lecourtois précise qu'il n'y a pas eu d'arbitrage en amont de la part de la responsable du contrôle interne et du suivi de l'exécution budgétaire. Elle indique que la proposition concernant les réseaux procède d'une discussion qu'elle a eu avec la tutelle et de la campagne à venir dont l'objet sera de réhabiliter les réseaux opérants et de répartir une enveloppe globale au regard des orientations du ministère. La proposition était donc, dans l'attente d'une connaissance de la dotation qui sera attribuée par le ministère, de ne pas pénaliser les réseaux pour le démarrage de l'année.

Elle rappelle par ailleurs qu'il a été convenu avec le CA que les équipes de recherche pouvaient demander des crédits complémentaires sur la base de projets et des non consommés de l'année antérieure, sur la base des données des consommés qui sont produites au moment du Compte-financier.

Elle entend les reproches formulés au sujet des dialogues de gestion et du DOB et convient que les choses ne se sont passées comme elles auraient dû se passer. Elle précise qu'un travail collectif et coopératif est nécessaire pour mener à bien ces opérations et constate que ce dernier n'a pas eu lieu et doit être remis en œuvre. Ce travail nécessite l'implication de chacun.

Pierre Chabard constate une certaine opacité et un manque de transparence de ce BR2 et de ce BI 2024 induisant une diminution de la confiance et un climat de défiance.

- **M.** Frédéric Sallet entend les remarques de M. Chabard et précise la nécessité de faire un bilan. Il précise que toutes les informations ne sont pas remontées des services qui ont expliqué être mobilisés par la rentrée et avoir manqué de moyens et précise qu'aucune personne n'a été mise à l'écart des dialogues de gestion.
- **M. Jérôme Candevan** précise qu'une procédure avait été mise place avec des documents support qui permettaient de tracer les échanges avec les services mais que cette procédure n'a pas été renouvelée cette fois. Il indique qu'il a fallu produire des éléments budgétaires sans avoir eu le retour des directeurs de recherche.
- M. Thomas Elefteriou procède à la lecture la délibération du BR n° 2 de l'ENSAPLV et propose de passer au vote.

VOTE - Adoption du Budget rectificatif n°2 2023 :

Pour 2 Contre 15 Abstention 2 Total 19

Le projet de budget rectificatif n° 2 de l'année 2023 est rejeté.

Présentation du budget initial 2024

- M. Thomas Elefteriou poursuit la séance avec le projet de BI 2024
- **M. Frédéric Sallet** présente le BI 2024 sur la base des documents budgétaires (note d'ordonnateur et liasse). Ce BI a été construit sur la base du BR2 2023 et la non-adoption de dernier fait que le point de départ du BI est erroné.

Mme Bernadette Nogue exprime ses observations :

- Elle émet une réserve sur le budget en raison de l'absence de notification des subventions 2024 de la tutelle
- Elle indique que ce BI 2024 se traduit par une baisse des recettes par rapport à 2023,
- Elle précise la prise en compte des dépenses de personnels, une augmentation des dépenses de fonctionnement surtout pour le loyer du site des Ardennes en année pleine et une diminution des AE pour l'investissement et une augmentation des CP qui procédé du BR2 2023 non adopté.
- Elle finit en précisant que solde budgétaire est déficitaire avec une insuffisance d'autofinancement.

M. Thomas Elefteriou précise que la situation de l'établissement demeure critique et fragile et indique qu'il faudrait avoir un pilotage précis de l'investissement et des recettes et dépenses fléchées.

Mme Bernadette Nogue intervient en invitant à une fiabilisation de l'exercice entre l'agent comptable et le service financier afin d'être plus précis sur la trésorerie fléchée et non fléchée.

- M. Jérôme Candevan rejoint le constat de Mme Nogue.
- M. Thomas Elefteriou lit la délibération du BI 2024 de l'ENSAPLV et propose de passer au vote.

VOTE - Adoption du Budget initial 2024 :

Pour 1 Contre 15 Abstention 3 Total 19

Le projet du BI 2024 est rejeté

Mme Caroline Lecourtois indique que cette décision entraine le blocage du fonctionnement de l'établissement. Elle précise qu'elle entend les reproches évoqués mais qu'elle ne comprend pas les raisons de ce blocage du fonctionnement de l'établissement.

- **M.** Frédéric Sallet explique qu'il y a eu des contre-vérités qui ont été diffusées et beaucoup de désinformation. Il précise qu'il n'y a jamais eu de volonté de cacher quoi que cela soit ni d'écarter qui que cela soit dans les processus de construction des budgets.
- **M. Jérôme Candevan** regrette de ne pas avoir été associé à cette préparation et de ne pas avoir été alerté sur un dépassement de délai. Il regrette que collectivement on n'ait pas été capable de produire les éléments en temps et en heure pour la tenue d'un DOB.

Mme Caroline Lecourtois revient sur l'intérêt général de l'établissement et indique la nécessite de le faire fonctionner avec toute la communauté. Elle s'inquiète quant à ce blocage qui va avoir des répercussions sur les voyages, les investissements, et la paie des personnels.

Elle appelle les élus du CA à la raison pour la suite.

Mme Bernadette Nogue indique qu'il y a des dispositions dans le décret qui permettent à l'établissement d'assurer la continuité des activités (payer les salaires et les dépenses incompressibles).

M. Thomas Elefteriou souhaite faire un point sur la suppression du service facturier suite au départ de l'agent comptable et demande comment les choses vont être organisées.

Mme Caroline Lecourtois indique qu'en effet, les opérations relatives au service facturier vont être réintégrées au sein du service financier. Elle précise qu'en prévision de cette situation, elle a créé un nouveau poste de gestionnaire au service financier. Par ailleurs, une organisation est en train d'être élaborée pour permettre à l'établissement de fonctionner durant le premier trimestre 2024, dans l'attente du recrutement du fondé de pouvoir de l'agence comptable et du nouvel agent comptable en adjonction de service.

POINT 3: Immobilier

- **M. Thomas Elefteriou** évoque le projet de relocalisation en indiquant que 3 réunions ont eu lieu au ministère pour la réalisation d'une note qui doit être remise à la ministre. Il précise que nous sommes toujours en attente du retour de la ministre sur les notes et l'arbitrage. Il indique par ailleurs, qu'une mise à jour du PPI devra être réalisée.
- **M. Frédéric Sallet** précise que le document présenté aujourd'hui n'est pas soumis au vote mais qu'il devra être examiné par le CA en mars 2024. Il ajoute qu'il s'agit plutôt de mises à jour et de correction des lignes existantes.
- **M. Thomas Elefteriou** propose de penser ce document comme un outil de pilotage stratégique plutôt que comme un outil de programmation.

Émilie Bartolo et Michel Terré partent à 11h45. Le quorum s'élève 17

POINT 4 : Stratégie institutionnelle

Mme Caroline Lecourtois expose la situation relative à la dissolution de la Comue d'HESAM Université qui doit être actée au début de l'année 2024.

Elle précise qu'une organisation est en train de se mettre en place pour porter les projets en cours, notamment celui des nouveaux cursus universitaires et Confluences /Excellence.

Une convention de coopération territoriale (CCT) se met en place entre les deux établissements (HESAM et CNAM) sous la tutelle du MESRI et nous ne sommes pas invités à y participer.

Cela veut dire qu'à partir de la dissolution de la Comue nous ne serons plus nulle part.

Il sera proposé de conventionner avec la CCT ou avec l'ENSAM ou le CNAM sur la base de projets.

La question qui se pose est de savoir ce que l'établissement souhaite faire et vers quel regroupement il souhaite s'orienter. Les projets en cours vont être portés par le CNAM et l'ENSAM.

Par ailleurs, l'école doctorale Abbé Grégoire à laquelle nous sommes rattachés va être portée par le CNAM. Si l'établissement le souhaite, une demande co-accréditation du doctorat pourrait être demandé. Ce sujet devra être abordé dans les instances au même titre que la stratégie de rapprochement vers un regroupement.

M. Thomas Elefteriou intervient pour dire qu'il est donc évident que nous ne sommes attendus ni par le CNAM ni par l'ENSAM. Il est donc indispensable de se poser la question de notre stratégie de rapprochement avec d'autres établissements, en partant d'une réflexion autour de l'activité de la recherche et d'une implantation territoriale.

Mme Caroline Lecourtois poursuit au sujet de l'évaluation HCERES en rappelant que nous devrions recevoir le rapport début janvier. Le retour de l'établissement sera à rendre au plus tard le 29 janvier. Les éléments du rapport du HCERES devront nourrir la deuxième phase qui concerne le projet de formations à rendre le 9 mars.

Un document de 5 pages sur les évolutions stratégiques des formations de l'établissement portant sur 4 grands axes (la politique et l'offre de formation ; la qualité pédagogique de l'offre de formation ; l'attractivité, la performance et la pertinence de l'offre de formation ; le pilotage et la formation continue de l'offre de formation) est à produire. A cela s'ajoutera des fiches projets.

En principe, nous devrions ensuite recevoir l'avis du HCERES sur notre projet de formations début juillet 2024. Le dossier devra ensuite être transmis à La DGSIP pour être présenté au CNESER début 2025 pour une accréditation à la rentrée 2025.

Vincentella DE CORMARMOND indique quelques dates clés de la campagne HCERES jusqu'au 9 mars 2024

- Visite HCERES les 2 et3 novembre 2023
- Le 16 novembre 2023 : CPS-P dédié à l'HCERES
- Le 13 décembre 2023 un COPIL avec les coordinateurs
- Le 13 janvier 2024 un séminaire d'école autour du HCERES

POINT 5 : Administration

Laurent Ducourtieux part à 12h10. Le quorum s'élève à 16.

Mme Caroline Lecourtois présente succinctement le bilan social en indiquant qu'il procède d'un exercice réglementaire habituel donc un petit rappel des éléments importants du bilan social. Elle présente par ailleurs rapidement le rapport d'activité.

M. Frédéric Sallet précise que, dans le prolongement du plan santé, un accompagnement psychologique a été mis en place à raison de deux demi-journées par semaine. Par ailleurs, le recrutement d'une infirmière pour deux demi-journées par semaine est en cours.

Il présente la proposition du taux de rémunération des personnels de santé qui requière un vote du CA.

M. Thomas Elefteriou propose de passer au vote de la délibération.

VOTE – Délibération sur création de taux de rémunération des personnels de santé:

Pour 16 Contre 0 Abstention 0 Total 16

La délibération est acceptée à l'unanimité

POINT 6 : Pédagogie

Vincentella DE CORMARMOND présente le projet de délibération sur les effectifs et les modalités d'accueil des primo entrants pour l'année universitaire 2024 -2025 :

- 1 Au regard de l'augmentation continue des effectifs en L1 depuis plusieurs années + 10% entre 2018 et 2023) et des capacités d'accueil de l'Etablissement, la CFVE a souhaité se pencher sur les effectifs des étudiants primo-entrants pour la rentrée 2024-2025.
- 2 De plus, au regard du calendrier national parcours sup de sélection des candidats dans les ENSA, elle a également souhaité proposer de nouvelles modalités de sélection pour la campagne 2024. En effet, cette année, le calendrier national Parcours Sup (ci -dessous), les dates de fermeture de l'Etablissement durant les congés de printemps (du 6 avril au 22 avril 2024), les jours fériés du mois de mai et la date du 4 mai retenue par les ENSA d'Île de France pour les oraux, ne permettent pas d'organiser sereinement l'examen de l'ensemble des dossiers des candidats par la commission VEEPAP pour la phase d'admissibilité.
- 3- Après concertation avec les ENSA d'Île de France, il apparait raisonnable de recourir à l'outil de sélection proposé par Parcours Sup en définissant des critères permettant de garantir une diversité de profils. Pour déterminer une liste d'admissibles, il s'agit de prendre en compte les notes académiques et les spécialités du bac, mais aussi de tendre vers la parité. Il parait difficile dans ce contexte d'analyser les lettres de motivation anciennement projet de formation motivé adressées dans le cadre de la candidature. Elles pourraient toutefois être maintenues dans les pièces demandées, afin de pouvoir être consultées au moment de l'oral, pour les étudiants admissibles.
- 4 Comme chaque année, la CFVE doit proposer au vote du CA des quotas par spécialité qui doivent être appliqués dès la phase d'admissibilité.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, le CA se prononce sur 5 décisions :

1/ La répartition des effectifs pour la rentrée 2024-2025 qui propose au total 300 places en L1.

Ceux-ci ont été définis en tenant compte des capacités d'accueil de l'ENSAPLV (300), des partenariats en cours avec l'ESTP et l'EIVP pour les formations bi cursus (97) et des places réservées chaque année pour les redoublants (40).

PLACES ALLOUEES FILIERE CLASSIQUE/ BICURSUS/VAE/DAP/TRANSFERTS/REDOUBLANTS

| CYCLE | PARCOURS FILIERE CLASSIQUE | SUP | BICURSUS | VAE | TRANSFERTS | DAP | REDOU- BLANTS |
|---------|----------------------------------|-----|----------|--------|------------|--------|------------------|
| LICENCE | L1:153 | | L1:97 | L1 :0 | L1:0 | L1:10 | 40 |
| | L2: | | | L2:40 | L2:7 | L2:10 | |
| | L3: | | | L3:30 | L3:10 | L3 :10 | |
| | | | | | | | |
| MASTER | M1 | | | M1 :45 | M1 :65 | M1:15 | |
| | M2 | | | M2 :0 | M2 :10 | M2 :0 | |

2/ Le recours à l'outil de sélection proposé par Parcours Sup pour la phase d'admissibilité.

Eu égard au calendrier défini par Parcoursup cette année et à l'obligation qu'il implique d'un examen manuel des dossiers durant la période de fermeture de l'école liée aux congés de printemps, la CFVE constate l'impossibilité de traiter l'analyse des dossiers sur le modèle des années précédentes.

En conséquence et faute d'alternative, il est proposé de procéder à titre exceptionnel et expérimental à un classement des dossiers à partir d'un algorithme dont les critères seront à préciser ultérieurement.

En contrepartie de cette situation, il est également proposé d'augmenter le nombre de candidats à auditionner et de communiquer aux jurys les lettres de motivations de manière à élargir le choix.

3/ La tenue des auditions de la phase d'admission le 4 mai 2024

4/ L'application des quotas par spécialités tels que proposés ci -dessous pour l'admissibilité des candidats primo entrants pour l'année 2024 -2025.

| Nb. dossiers rendus en 2022 | % dossier en 2022 | Proposition adoptée par le CA en 2022 et 2023 | CA 4 décembre 2024 |
|---|-------------------------|---|-----------------------|
| Sciences | 939 | 33% | 33% |
| Arts et littérature | 160 | 8% | 8% |
| Sciences économiques | 178 | 8% | 8% |
| Choix mixtes | 537 | 18% | 18% |
| Filière technologique | 290 | 10% | 10% |
| Filière professionnelle | 92 | 5% | 5% |
| Candidats de l'enseignement supérieur ("Equivalence") | 683 | 18% | 18% |
| TOTAL | 2879 | | |
| 100% | 100% | 100% | |

5/ La Composition de la commission VEEPAP primo -entrants

Celle-ci est composée de tous les enseignants T2 (PR – MCF – MCFA) qui seront mobilisés pour la phase d'auditions Parcours sup le 4 mai 2024.

M. Thomas Elefteriou met au vote cette procédure en plusieurs points sur parcoursup, la répartition des effectifs et le recours d'aide à la décision, en rappelant que le recours à la sélection l'outil de sélection proposé par Parcours Sup pour la phase d'admissibilité est à titre exceptionnel et expérimental.

VOTE:

Pour 10 Contre 1 Abstention 5 Total 16

La délibération est acceptée.

Thomas Elefteriou présente la proposition de constitution de la commission HMONP. Par suite du départ à la retraite de Marc Bourdier, une place est vacante. Une candidature a été reçue pour ce remplacement et il propose de passer au vote.

Vote sur la commission HMOMP: Remplacement M. Bourdier par Antoine Penin au sein de la commission HMONP Pour 16 Contre 0 Abstention 0

Le remplacement est acté

Laurent Ducourtieux part à 12h10. Le quorum s'élève à 16.

POINT 7 : Stratégie d'évolution

Mme Caroline Lecourtois présente les résultats de CMA-ARCHI (voir le document).

Ces résultats procèdent d'un travail réalisé par les réseaux RAMAU, ACN, APC et ENSAECO ainsi que par l'observatoire de l'économie de l'architecture et piloté par elle-même, accompagnée par l'AMO Copilot-partners. Ils se composent de divers diagnostics visant une meilleure connaissance de la filière de l'architecture, de ses métiers, de ses formations et de ses besoins en termes d'évolution.

Un des diagnostics porte sur une socio-démographie des métiers et pratiques des diplômés des écoles d'architecture. Les trois autres concernent les manières dont les formations à l'architecture, proposées dans les écoles sont impactées par la transition écologique, la transition numérique et l'intervention dans l'existant. Un inventaire des formations initiales, continues et professionnels a été établi et les besoins en termes de formations continue identifiés.

Enfin, un référentiel de compétences à la croisée des diagnostics a été produit et 45 fiches de formations ont été élaborées dans l'objectif de répondre à une deuxième session de l'AMI CMA. Cette deuxième phase visera le déploiement d'orientations pour de nouvelles formations qui pourront s'adresser aux formateurs des ENSA, aux étudiants en architecture, aux diplômés des ENSA (70 000 actuellement dont 30400 inscrits à l'ordre des architecte), aux architectes et aux élus. L'école devra se positionner pour cette deuxième phase.

Vincentella DE COMARMOND présente l'état d'avancement du projet La Villette Pro:

Elle rappelle les objectifs :

- -constitution du réseau des alumni. En raison de la fin d'HESAM université nous nous orientons plutôt vers la conception et le financement d'une plateforme propre à l'ENSAPLV et inter-opérable avec celles misent en place par les autres ENSA dans l'objectif de pouvoir créer un réseau national des alumnis des ENSA dans le futur.
- -organisation des rencontres de la Villette pro le 2 février 2024 et de l'exposition « Trajectoires, Devenir Architecte » du 15 janvier au 10 février 2024
- -la présentation d'une version test de l'incubateur en avril 2024.

Elle précise que le projet La Villette Pro est nourri par deux dispositifs, le programme culture pro (57000 euros en 2023) et aussi le PIA4 confluence (292000 euros sur 8 ans).

POINT 8: Questions diverses

M. Thomas Elefteriou précise qu'il a reçu une réponse de la part de la directrice de l'architecture, Hélène Fernandez, au courrier réalisé par les instances pour donner suite à la motion du collectif des ATS. Le courrier est distribué et lu en séance.

Mme Caroline Lecourtois précise que tout est mis en œuvre, du côté de la direction, pour améliorer la situation de l'école et les relations entre les agents. Elle fait également appel aux membres du CA pour l'accompagner dans cette démarche précisant qu'elle a besoin de tout le monde pour améliorer la situation et pour construire une entente cordiale entre les membres des diverses communautés.

M. Frédéric Sallet prend la parole pour remercier tout le monde et informer les membres du CA qu'il s'agit pour lui de son dernier CA. Il précise qu'il a décidé de quitter l'établissement.

Thomas Elefteriou remercie l'ensemble des administrateurs et invités permanents pour leur engagement dans cette instance.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du conseil d'administration lève la séance à 12h45.

Le prochain conseil d'administration aura lieu le 22 janvier 2024 à 9h30.

Le Président,

Thomas Elefteriou

- K. Line